

①2

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②2 Date de dépôt : 13 août 1982.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPi « Brevets » n° 7 du 17 février 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 81 19557 pris le 12 oc-
tobre 1981.

⑦1 Demandeur(s) : *BATIMPRO-CHARRIER SA.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Marcel Pollet.

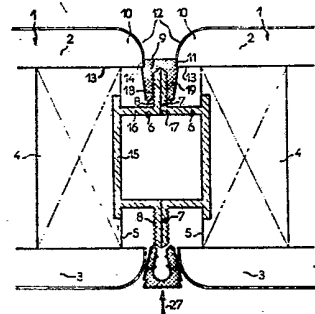
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Bugnion propriété industrielle SARL.

⑤4 Perfectionnements apportés aux cloisons murales modulaires.

⑤7 L'invention est relative à des perfectionnements apportés
aux cloisons murales modulaires, décrits dans le brevet princi-
pal n° 81. 19557.

La cloison murale modulaire est constituée de panneaux 1
solidarisés par leurs chants 5 et de couvre-joints 9 qui mas-
quent les raccords entre les différents panneaux 1, lesdits
panneaux 1 étant constitués d'une double paroi formée par
des plaques 2 et 3 fixées sur un cadre 4 et ces plaques 2 et 3
étant saillantes sur les chants 5 des panneaux 1. Selon l'inven-
tion, le couvre-joint 9 est réalisé en matériau souple et il est
muni de deux encoches longitudinales 11 qui viennent se
glisser sous les chants saillants 10 des plaques 2 ou 3. Le
couvre-joint 9 comportera avantageusement un fil de verre
disposé longitudinalement pour éviter les retraits du couvre-
joint postérieur à la pose.



L'invention est relative à des perfectionnements apportés aux cloisons murales modulaires, notamment utilisées dans le cloisonnement de locaux aux structures légères destinées à être redéfinies périodiquement, décrits dans le brevet principal N° 81/19.557.

5 Le brevet principal décrit une cloison murale modulaire composée de panneaux dont chaque chant est muni d'un profil d'assemblage qui permet de positionner les panneaux bord à bord et de les solidariser au moyen d'un couvre-joint rapporté qui masque les raccords entre les différents panneaux.

10 Selon le brevet principal, le profil d'assemblage comprend une zone d'appui venant en contact avec celle des profils du panneau adjacent et une zone de clipsage recouverte par un couvre-joint qui présente une partie en forme de fourche pinçant les zones de clipsage de chaque profil de panneau adjacent, et qui assure la continuité de la surface extérieure des panneaux adjacents.

15 L'un des avantages de la cloison murale modulaire selon ce brevet, est de pouvoir disposer un couvre-joint unique sur toute la hauteur des panneaux. Mais, actuellement les couvre-joints sont réalisés en matériau semi-rigide, par exemple, en plastique, ce qui rend impossible l'enroulement sur lui-même du couvre-joint. Ainsi, ces couvre-joints sont transportés sous forme de baguettes de grandes longueurs mal adaptées aux dimensions des véhicules.

20 De plus, la pose de ces couvre-joints semi-rigides est assez longue car ils n'admettent que de très faibles tolérances dans les positions des différents panneaux, en particulier, ils sont mal adaptés pour rattraper les variations de planimétrie entre deux panneaux adjacents. Par conséquent, il est préférable de remplacer les liens rigides entre les panneaux par des liens souples qui admettent de plus grandes tolérances dans les positions respectives des panneaux.

30 Par ailleurs, les couvre-joints semi-rigides en forme de T, décrits dans le brevet principal, sont mal adaptés pour être utilisés avec les cloisons murales modulaires de ligne nouvelle, dont les chants des plaques qui constituent la double paroi ont une forme galbée, afin d'obtenir un effet esthétique original. En effet, il convient de laisser apparent les chants arrondis des plaques constituant les panneaux, ce qui interdit d'utiliser les couvre-joints en forme de T dont la barre horizontale vient s'appliquer sur le bord des faces extérieures des plaques.

Le but principal de la présente invention est de proposer

une cloison murale modulaire dont l'assemblage des panneaux adjacents est réalisé à l'aide d'un couvre-joint souple qui masque les raccords entre les différents panneaux. La souplesse de ce couvre-joint facilite la pose et la dépose de celui-ci en autorisant de plus larges tolérances dans les positions respectives des panneaux.

Un autre avantage du couvre-joint souple selon l'invention est de pouvoir le plier sur lui-même facilement et ainsi d'autoriser le transport sous forme de rouleau, ce qui diminue considérablement l'encombrement des couvre-joints au cours des transports.

Un autre but de la présente invention est de proposer un couvre-joint souple qui ne subira pas de transformation au cours des temps. A cet effet, pour empêcher un retrait longitudinal du couvre-joint postérieurement à la pose, un fil de verre sera incorporé longitudinalement à la structure du couvre-joint.

Un autre but de la présente invention est de proposer un couvre-joint qui s'adapte au caractère esthétique original des nouvelles cloisons amovibles. Pour cela, le couvre-joint selon l'invention, dégagera la partie galbée des plaques constituant les panneaux, et il sera maintenu au moyen d'encoches qui viennent se glisser sous les chants saillants des plaques.

D'autres buts et avantages de la présente invention, apparaîtront au cours de la description qui va suivre, qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

La cloison murale modulaire composée de panneaux solidarités par leurs chants et de couvre-joints qui masquent les raccords entre les différents panneaux, lesdits panneaux étant constitués d'une double paroi formée par des plaques fixées sur un cadre, lesdites plaques étant saillantes sur les chants des panneaux, selon la revendication 1 du brevet principal N° 81/19.557, est caractérisée par le fait qu'elle présente un couvre-joint souple muni d'encoches longitudinales qui viennent se glisser sous les chants saillants des plaques.

L'invention sera mieux comprise si l'on se réfère à la description ci-dessous ainsi qu'aux dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 montre l'assemblage de deux panneaux formant une partie de la cloison.

La figure 2 illustre une section du couvre-joint selon l'invention.

La figure 1 illustre un mode d'assemblage de deux panneaux identiques 1 constitué chacun par une double paroi formée de deux plaques 2 et 3 fixées sur un cadre 4; sur chaque chant 5 du panneau 1 est rapporté un profil d'assemblage 6 qui comprend une zone d'appui 7 en contact avec celle des profils du panneau adjacent et une zone de clipsage 8 recouverte par un couvre-joint 9. De plus, les plaques 2 et 3 du panneau 1 présentent une partie saillante 10 par rapport au chant 5 du panneau 1.

Le couvre-joint 9 présente une partie en forme de fourche qui vient pincer les zones de clipsage 8 de chaque profil d'assemblage 6 et il assure la continuité de la surface extérieure des panneaux adjacents.

Selon l'invention, le couvre-joint 9 est en matériau souple et il présente des encoches longitudinales 11 qui viennent se glisser sous les parties saillantes 10 des plaques 2 et 3.

Plus précisément, les chants 12 des plaques constituant les panneaux, déterminent avec les faces intérieures 13 de celles-ci une partie anguleuse 14 dans laquelle vient se loger l'encoche 11 du couvre-joint.

Dans un mode préférentiel de réalisation, le couvre-joint qui assure la liaison entre deux panneaux adjacents sera constitué par un élément d'une seule pièce qui s'étend sur toute la hauteur des panneaux. Pour éviter un retrait longitudinal de ce joint postérieurement à la pose de celui-ci, on utilisera de préférence un couvre-joint souple dans lequel est incorporé un fil réalisé dans un matériau qui ne subit pas de variation de longueur au cours du temps. Ce fil, disposé suivant la direction longitudinale du couvre-joint, est incorporé dans celui-ci au moment de sa fabrication, suivant divers procédés qui sont connus de l'Homme de l'Art. Le couvre-joint sera réalisé avantageusement en caoutchouc ou en tout autre matériau qui présente des propriétés semblables et le fil sera avantageusement constitué par un fil de verre noyé dans le couvre-joint. La présence de ce fil évite des retraits importants qui peuvent être de l'ordre d'une dizaine de centimètres, seulement quelques jours après la mise en place des panneaux.

Le couvre-joint 9 étant réalisé en matériau souple, il s'applique d'une manière étanche sur les chants 12 des plaques 2 et 3 et il masque complètement les raccords entre deux panneaux adjacents. Dans le mode préférentiel de réalisation illustré à la figure 1, le profil d'assemblage 6 est constitué par une semelle 15 fixée sur le cadre 4 et

par deux équerres 16 dont chacune a l'extrémité d'un de ses côtés fixée sur la semelle et l'autre côté perpendiculaire au plan du panneau. Les faces 17 des équerres 16 servent de plans d'appui avec les faces correspondantes du profil d'assemblage du panneau adjacent, et les faces 18, 5 constituent la zone de clipsage sur laquelle vient s'adapter le couvre-joint 9. La zone de clipsage 18 ainsi que la partie du couvre-joint en contact avec elle, seront avantageusement striées. Ce couvre-joint 9 est constitué de préférence par deux branches 19 qui viennent pincer les zones de clipsage 18 des profils d'assemblage.

10 Le couvre-joint selon l'invention aura avantageusement une forme extérieure trapézoïdale qui facilitera sa mise en place sur la zone de clipsage. De plus, le chant 12 des plaques 2 ou 3, présente une forme galbée qui se termine sur la partie anguleuse 14.

Selon le couvre-joint illustré à la figure 2, les branches 15 19 séparées par l'évidement 20 sont réunies par la partie centrale 21 dont la face externe 22 opposée à l'évidement 20 constitue la grande base du trapèze, les faces externes 23 des branches 19 constituant les côtés non parallèles du trapèze.

Les encoches longitudinales 11 sont disposées sur les faces 20 non parallèles 23 du trapèze à partir de la grande base 22. Plus précisément, chaque encoche 11 présente une face 24 sensiblement orthogonale à la face 23 et une face 25 sensiblement parallèle à la face 23.

Dans un mode préférentiel de réalisation, les encoches 11 disposées de chaque côté du joint 9, déterminent avec la face extérieure 25 22 de ce couvre-joint une section en forme de queue d'aronde, car les faces 25 des encoches 11 sont de préférence parallèles aux faces 24 des branches 19. Cette géométrie assure une étanchéité parfaite entre le couvre-joint et les deux plaques entre lesquelles il est placé. Par ailleurs, les surfaces internes des branches 19 présenteront des ergots 30 26 qui seront appliqués sur les zones de clipsage 8 des profils d'assemblage.

Pour solidariser deux panneaux adjacents, on introduit le couvre-joint 9 entre les chants arrondis des plaques 2 ou 3 suivant la direction de la flèche 27. Cette introduction est facilitée par la forme 35 trapézoïdale du couvre-joint dont les faces 23 glissent sur les chants arrondis 12. Au fur et à mesure que l'on déplace le couvre-joint dans le sens de la flèche 27, les zones de clipsage 8 des profils d'assemblage sont introduites dans l'encoche 20 et sous l'effet de l'élasticité du

matériau constituant le couvre-joint, ces zones de clipsage sont pincées par les branches 19. Le couvre-joint 9 est immobilisé sur les profils d'assemblage par l'intermédiaire des ergots 26 qui viennent prendre appui sur la face striée constituant la zone de clipsage. Tant que les encoches 11 du couvre-joint n'ont pas atteint les bords saillants des plaques 2 ou 3, le couvre-joint est comprimé suivant la direction longitudinale des panneaux. Dès que les encoches 11 se situent derrière le bord saillant des plaques, les faces 25 des encoches viennent s'appliquer sur les chants arrondis 12 des plaques, ce qui se traduit par une décompression longitudinale du couvre-joint. Ainsi, le couvre-joint est immobilisé par les parties anguleuses 14 des plaques qui s'engagent dans les encoches 11. Seule une action énergique permet de retirer le couvre-joint de la zone de clipsage et d'escamoter les encoches 11 qui prennent appui sur les bords internes des plaques. Le couvre-joint, selon l'invention, permet d'obtenir une immobilisation convenable sur les profils d'assemblage et une étanchéité correcte entre le couvre-joint et les panneaux. Cette étanchéité est assurée par les faces 25 qui sont appliquées sur les bords arrondis 12 des plaques.

Avec ce type de couvre-joint, l'effet esthétique original de ces panneaux dû au chant arrondi des plaques constituant les panneaux, est conservé tout en assurant une étanchéité convenable entre les panneaux.

Pour la mise en place de ce type de couvre-joint sur les profils d'assemblage entre deux panneaux adjacents, on procède par appui successif sur ce couvre-joint dans une direction normale au panneau et en se déplaçant suivant la direction longitudinale du couvre-joint. Ainsi, on a une seule opération à effectuer pour poser ou pour déposer ce type de couvre-joint.

Le mode de réalisation qui vient d'être décrit n'est donné qu'à titre indicatif et d'autres mises en oeuvre de la présente invention, à la portée de l'Homme de l'Art, pourront être adoptées sans pour autant sortir du cadre de celle-ci.

REVENDEICATIONS

1. Cloison murale modulaire composée de panneaux (1) solidarisés par leurs chants (5) et de couvre-joints (9) qui masquent les raccords entre les différents panneaux, lesdits panneaux étant constitués d'une double paroi formée par des plaques (2 et 3) fixées sur un cadre (4),
5 lesdites plaques étant saillantes sur les chants des panneaux (1), selon la revendication 1 du brevet principal N° 81/19.557, caractérisée par le fait qu'elle présente un couvre-joint (9) souple muni d'encoches longitudinales (11) qui viennent se glisser sous les chants saillants (10) des plaques (2 ou 3).
- 10 2. Cloison murale modulaire composée de panneaux (1) solidarisés par leurs chants (5) et de couvre-joints (9) qui masquent les raccords entre les différents panneaux, selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le couvre-joint souple (9) comporte longitudinalement un fil de verre.
- 15 3. Cloison murale modulaire composée de panneaux (1) solidarisés par leurs chants (5) et de couvre-joints (9) qui masquent les raccords entre les différents panneaux, selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait que le couvre-joint (9) a une forme extérieure trapézoïdale et que les encoches longitudinales (11)
20 sont disposées sur chacun des côtés non parallèles de la forme trapézoïdale.
4. Cloison murale modulaire composée de panneaux (1) solidarisés par leurs chants (5) et de couvre-joints (9) qui masquent les raccords entre les différents panneaux, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que les encoches longitudinales (11) du couvre-joint définissent avec la face apparente (29) du
25 couvre-joint (9) une section en forme de queue d'aronde.

P.I. 1/1

FIG 1

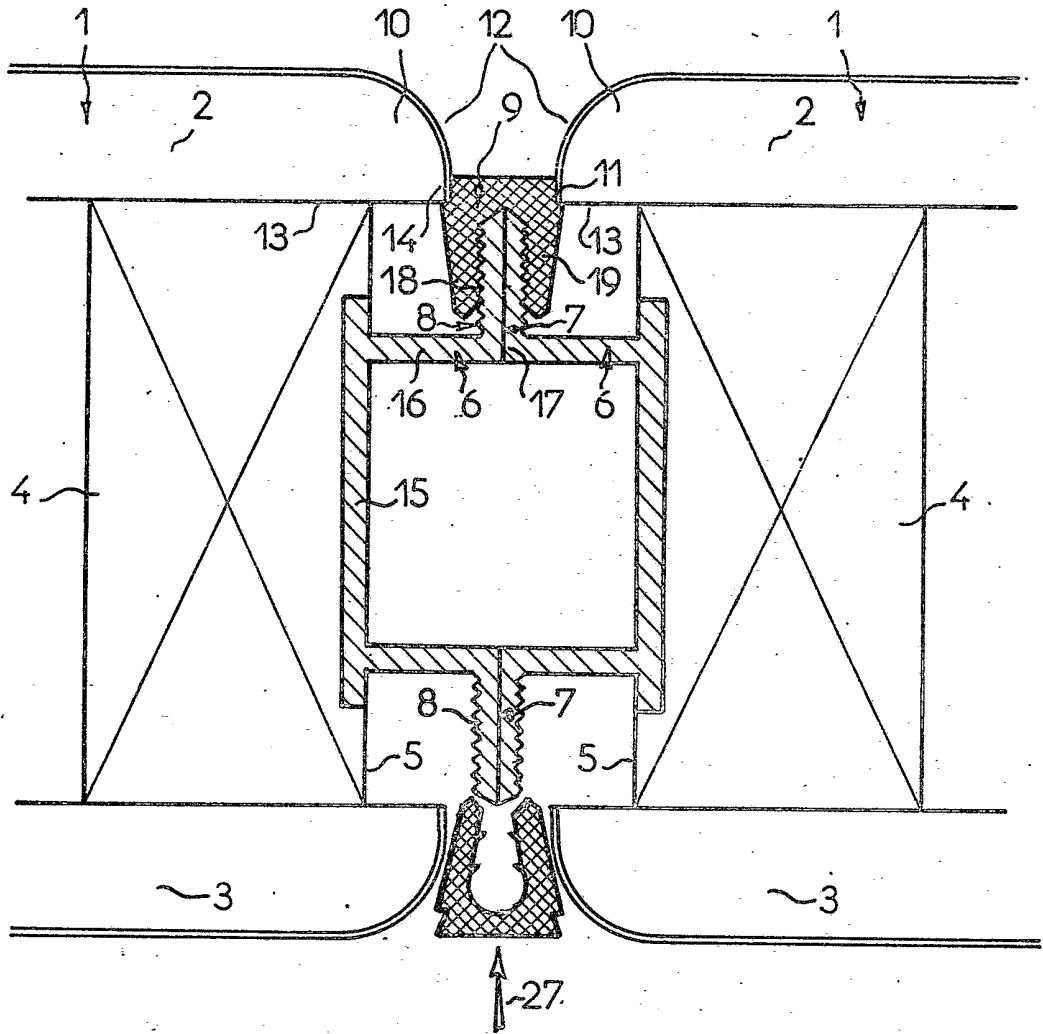


FIG 2

